

COMMUNS ET DEMOCRATIE

L'intelligence collective au service de la résilience

Une question aussi utopique que pragmatique est à l'origine de cette recherche sur le lien entre communs et démocratie : « comment les communs peuvent-ils contribuer à un renouvellement de la démocratie ? ». Le présent article se veut à la fois une contribution théorique et un plaidoyer militant en faveur d'une certaine conception de l'intensité démocratique, auquel peut contribuer le mouvement des communs. Nous y défendons l'idée que l'aporie démocratique, comme urgence contemporaine, peut bénéficier d'un renouveau grâce au mouvement des communs. Pour ce faire, la démocratie y est appréhendée comme un *mythe rationnel*¹, à savoir une philosophie de l'action propre au champ d'activité qu'elle investit et qu'elle investit pour s'y déployer.

Du point de vue axiologique que nous défendons, l'enjeu démocratique contemporain relève par construction d'une émancipation. Émancipation dont on montrera qu'elle conditionne le degré d'intelligence collective et de résilience dont il nous faut faire preuve face aux enjeux sociaux et environnementaux de notre époque. Précisons qu'il n'est évidemment pas question de formuler en quelques pages une quelconque théorie de la démocratie. Nous ne proposons qu'une heuristique, sous la forme d'un espace de conception articulant l'activité démocratique selon trois dimensions et trois plans d'analyse. Nous prétendons cependant que ce modèle générique est à même de schématiser la plupart des théories de l'exercice démocratique.

Les dimensions du modèle générique :

a) La première dimension correspond à l'idée de la démocratie comme « *savoir délibérer* ». On doit l'associer à la question des savoirs et des apprentissages nécessaires aux citoyens qui mettent en débat l'intérêt commun. b) La seconde dimension est celle que l'on associe en démocratie représentative, au pouvoir des représentants. Plus généralement, il s'agit de la démocratie comme « *pouvoir représenter* ». c) Enfin la troisième dimension concerne la démocratie comme « *vouloir émanciper* » les citoyens par leurs droits, leur participation et la diversité des attachements² qui mettent le tissu social en mouvement.

Les plans du modèle générique :

A l'articulation de ces dimensions prises deux à deux, les trois plans d'analyse de l'activité démocratique se définissent ainsi : a) Entre la délibération et la représentation, le plan des protagonistes, ou parties prenantes de l'action démocratique et de leurs relations. b) Entre délibération et émancipation le plan des pratiques concrètes de l'activité démocratique. c) Enfin, entre la représentation et l'émancipation, l'évaluation de l'intensité démocratique d'un groupe social et son potentiel de résilience.

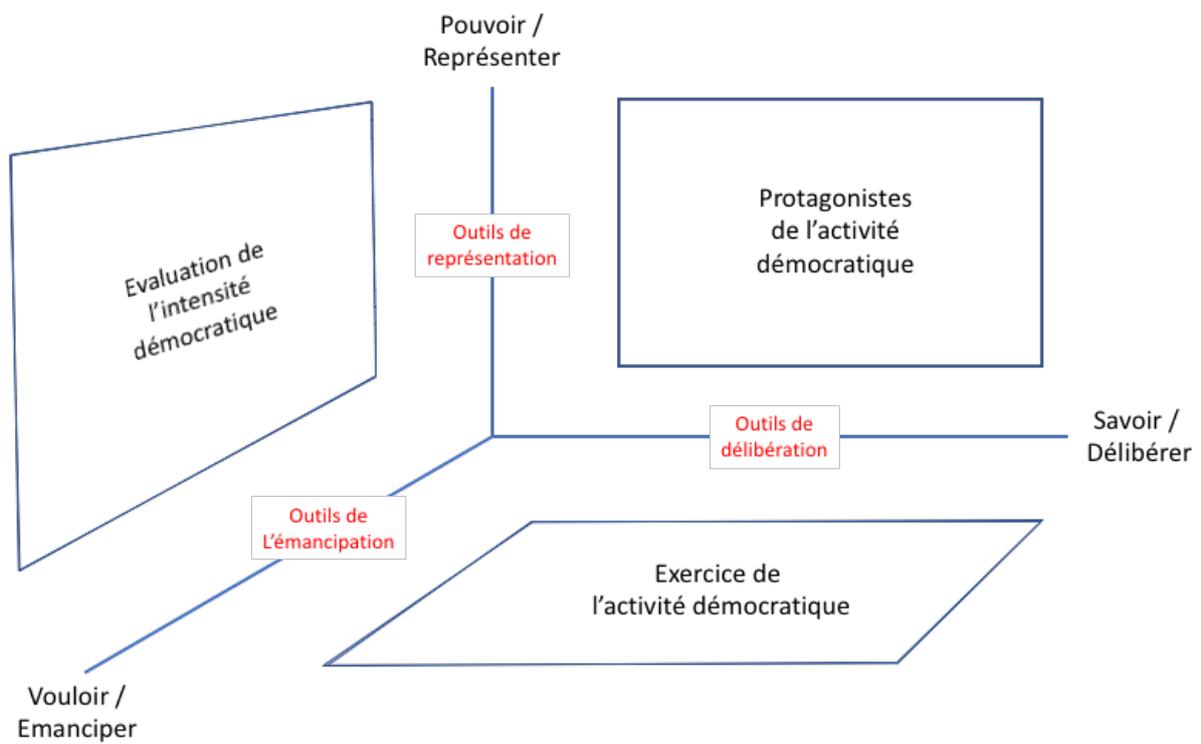
Ces plans et dimensions définissent le champ d'une « épistémologie de l'action démocratique » que le mouvement des communs pourrait s'approprier. On entend par épistémologie de l'action, un modèle d'action révisable, modèle à partir duquel seront articulées les questions soulevées par la recherche et nos réponses provisoires.

¹ Hatchuel A. (1998), Comment penser l'action collective ? : Théorie des mythes rationnels in *L'action collective : coordination, conseil, planification* / Damien & Tosel, Besançon : Annales littéraires de Franche Comté.

² Latour B. (2000), Factures / fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement in *Micoud & Peroni, Ce qui nous relie*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues.

EPISTEMOLOGIE DE L'ACTION DEMOCRATIQUE

Espace de conception du modèle générique



I - LES DIMENSIONS DE L'ESPACE DE CONCEPTION

LA DEMOCRATIE COMME « SAVOIR DELIBERER »

Dans toutes les cultures³, la démocratie est en premier lieu l'exercice de la délibération collective, le droit à la parole des membres d'une communauté. Si les pratiques et les outils de la délibération sont très variés, le rôle que peuvent jouer les communs en la matière relève à la fois de l'invention de nouveaux outils et de l'expérimentation de nouvelles pratiques. On peut distinguer ces outils et pratiques selon qu'ils visent à *problématiser, documenter, interpréter* ou *décider* des questions d'intérêt commun.

Pour qu'il y ait délibération et que la délibération soit fertile, plusieurs conditions au premier rang desquelles l'accès aux informations et aux savoirs relatifs au problème commun. La liberté d'accès aux informations d'intérêt public est donc un enjeu essentiel auquel s'attaque le mouvement des communs. Il peut s'agir d'un site web qui répertorie des données brutes, d'un logiciel permettant de faciliter le traitement de ces données, ou encore d'une plateforme de type collaboratif qui vise à organiser les débats. Quelle que soit la fonction des outils mis à disposition, il est crucial de garantir au citoyen l'absence de captation de ces données d'intérêt public par des intérêts privés, ainsi que la transparence du code.

Au-delà de l'accès aux données et aux informations, toute une gradation dans l'implication du citoyen peut être envisagée. Depuis le citoyen comme simple récepteur de l'information jusqu'au citoyen comme acteur de la construction des informations à partir des données et au moyen des concertations nécessaires à son élaboration. Ce travail de co-construction de l'information à destination des citoyens peut-être grandement facilité par les outils et les pratiques des communs numériques.

Enfin, au-delà des informations, les savoirs peuvent faire l'objet d'une mise en démocratie, en l'occurrence à travers le mouvement des sciences participatives. Les communs scientifiques se donnent pour projet de rendre possible l'inclusion des citoyens non scientifiques dans une pratique renouvelée de la recherche. Selon les configurations, le citoyen peut uniquement être associé au recueil des données scientifiques, participer à leur traitement ou également prendre part au processus d'analyse des résultats obtenus. Souvent interdisciplinaires, ces recherches participatives contribuent ainsi à rendre accessibles aux citoyens des savoirs qui viennent enrichir leurs représentations de la chose publique.

Ce faisant, il faut noter que la délibération au sens fort, celle qui questionne non seulement les informations mais aussi les connaissances, est un levier d'intelligence collective qui rend possible la résilience d'un territoire. De nouvelles configurations y sont envisageables dans la manière d'associer les contributions citoyennes, parce qu'on y voit plus clair quant aux ressources et aux contraintes de la chose publique.

³ Sen A, *La Démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident ?* Paris, Éditions Payot & Rivages, 2005, 86 p.

LA DEMOCRATIE COMME « POUVOIR REPRESENTER »

La démocratie est-elle concevable sans représentation ? Au-delà des questions de démocratie directe qui participent de l'aporie démocratique, l'enjeu primaire incontournable est à minima celui d'une définition partagée du contenu et des limites de la chose publique. Or cette définition partagée est déjà une représentation.

Il existe une continuité entre la représentation nominale de la chose publique et la désignation d'un représentant lorsque la taille du groupe et la variété des objets l'exigent. Cette continuité s'impose avec la nécessité de s'accorder sur ce qui peut faire débat au sein d'un groupe social. Reconnaître la diversité des modes d'existence et définir les conditions de leur conciliation est le point originaire de l'activité démocratique comme moyen de préserver la paix sociale. Désigner des représentants comme les porte-voix de la diversité des représentations d'un monde, et des modes d'existence qui les produisent, n'est donc qu'une méthode parmi d'autres dans l'élaboration d'un compromis démocratique. Les limites de cette démocratie dite « représentative » sont bien connues et en fin de compte, se rattachent toutes au même enjeu central : comment construire une représentation de la chose publique la plus cohérente et la plus pertinente au regard d'un intérêt commun ?

Si l'élaboration d'un compromis démocratique est agonistique, c'est qu'à la diversité des points de vue s'attache une diversité des intérêts. La construction de l'intérêt commun requiert de fait une diplomatie propre aux rapports de pouvoir qui résultent de ces intérêts divergents. Si dans une démocratie représentative, ces intérêts sont exprimés par les représentants, encore faut-il que ces derniers n'opèrent pas une réduction abusive de la représentation. C'est l'une des limites historiques du système des représentants : les élus ont tendance à omettre ce qui leur complique la tâche, dès qu'ils sont soumis à d'autres réalités que celles au nom desquelles ils ont été choisis. C'est pourquoi, par définition, le contrôle des représentants est une nécessité consubstantielle de la démocratie représentative. Mais plus généralement, et quelles qu'en soient les modalités, toute organisation démocratique devra penser la définition d'une chose publique et les formes de représentation (« re-présentation ») de ses composantes.

Ce que le mouvement des communs peut apporter en la matière, relève donc de l'invention de nouvelles formes de construction de la représentation. Il s'agit non seulement d'enrichir les modalités de la participation démocratique, mais aussi de proposer les outils grâce auxquels la diversité du monde commun peut être représentée. Rendre visible la variété des antagonismes mais également celle des opportunités que nous offre la diversité des composantes de la chose publique est donc un pari humaniste, duquel participe le mouvement des communs. Mais ce pari n'est pas qu'un idéal, c'est également une nécessité, un réalisme au regard des enjeux sociaux et environnementaux auxquels nous faisons face. Car la diversité est une condition de la résilience, quel que soit le système complexe. C'est la diversité qui rend possible la variété des configurations sociales concevables et l'intelligence collective mobilisable. En rendant visible cette diversité, le mouvement des communs peut donc donner à voir et expérimenter de nouveaux possibles.

LA DEMOCRATIE COMME « VOULOIR EMANCIPER »

On associe communément l'émancipation à une forme de libération, à la désaliénation des personnes qui s'émancipent. Elle revient à rompre les chaînes physiques ou symboliques qui entravent la liberté du sujet individuel ou collectif. Au regard de la démocratie, il est possible de distinguer au moins quatre conceptions de l'émancipation, allant de la plus principielle à la plus concrète, mais aussi de la plus individuelle à la plus collective.

En un sens premier, l'émancipation est un ensemble de droits et de devoirs formels associés à la majorité du citoyen, libre de toute tutelle. En postulant l'égalité entre les citoyens, l'idéal démocratique a pour vertu de servir l'intérêt commun, car des citoyens émancipés, éduqués et autonomes, enrichissent et renforcent la communauté. Encore faut-il que ces droits s'exercent dans les faits et que les citoyens jouissent effectivement de leurs droits.

C'est ici qu'une seconde conception de l'émancipation prend place, qui vise l'intégration effective dans la citoyenneté. Qu'il s'agisse du droit de vote, du droit de disposer d'un compte bancaire, de circuler librement dans Johannesburg ou d'aller à l'école..., les conditions réelles de l'émancipation peuvent être interrogées selon une logique d'inclusion, domaine dans lequel l'économie sociale en général et le monde associatif en particulier sont traditionnellement très actifs. Il s'agit de développer les conditions matérielles et sociales qui permettent aux citoyens en droit, d'exercer activement leur citoyenneté.

Selon cette même logique inclusive, une troisième conception de l'émancipation a fait son apparition en France dans les années 2000, avec la doctrine de l'« empowerment ». Cette conception se différencie comme une variante de la précédente, en accentuant la dimension collective, au sens anglosaxon du « community organizing » et par l'usage accru des méthodes de la démocratie participative. C'est également à cette époque que le mouvement des communs commence à émerger.

La quatrième conception de l'émancipation franchit un seuil radical quant à la définition du collectif. Elle adopte la notion de collectif hybride, composé d'humains et de non humains. De ce point de vue, résolument non moderne, l'émancipation n'est plus une *désaliénation* au sens classique des Lumières. Face au réel de l'anthropocène, Latour⁴ nous suggère ainsi de « *ne plus confondre vivre sans maîtrise et vivre sans attache* ». En effet, choisir et enrichir le réseau des attachements qui nous sauvent et nous font vivre n'est pas maîtriser son l'environnement. C'est bien une autre forme d'émancipation, au sens où un attachement est « à la fois ce qui émeut et qui met en mouvement ». Dès lors, c'est en élargissant le réseau des attachements et sans se limiter aux expérimentations locales, que les communs pourraient contribuer, plutôt qu'à la maîtrise de la nature, à l'enrichissement du registre des configurations qui font la résilience des territoires de citoyenneté.

⁴ Latour B. (2000), *Factures / fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement* in *Micoud & Peroni, Ce qui nous relie*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues

II - LES PLANS DE L'ESPACE DE L'ESPACE DE CONCEPTION

LES PROTAGONISTES DE L'ACTIVITE DEMOCRATIQUE

Un acteur est détenteur d'une compétence légitime au sens où *il est qualifié pour faire ce qu'on attend de lui* dans l'arène démocratique. La compétence légitime d'un acteur correspond d'une part au contenu « normal » de son activité et des intérêts qu'il défend comme détenteur de sa fonction ; et d'autre part aux savoirs nécessaires à l'exercice de sa fonction. Si l'on admet par définition, que l'arène démocratique est agonistique, il en découle que tous les acteurs de l'activité démocratique sont des protagonistes de la vie démocratique.

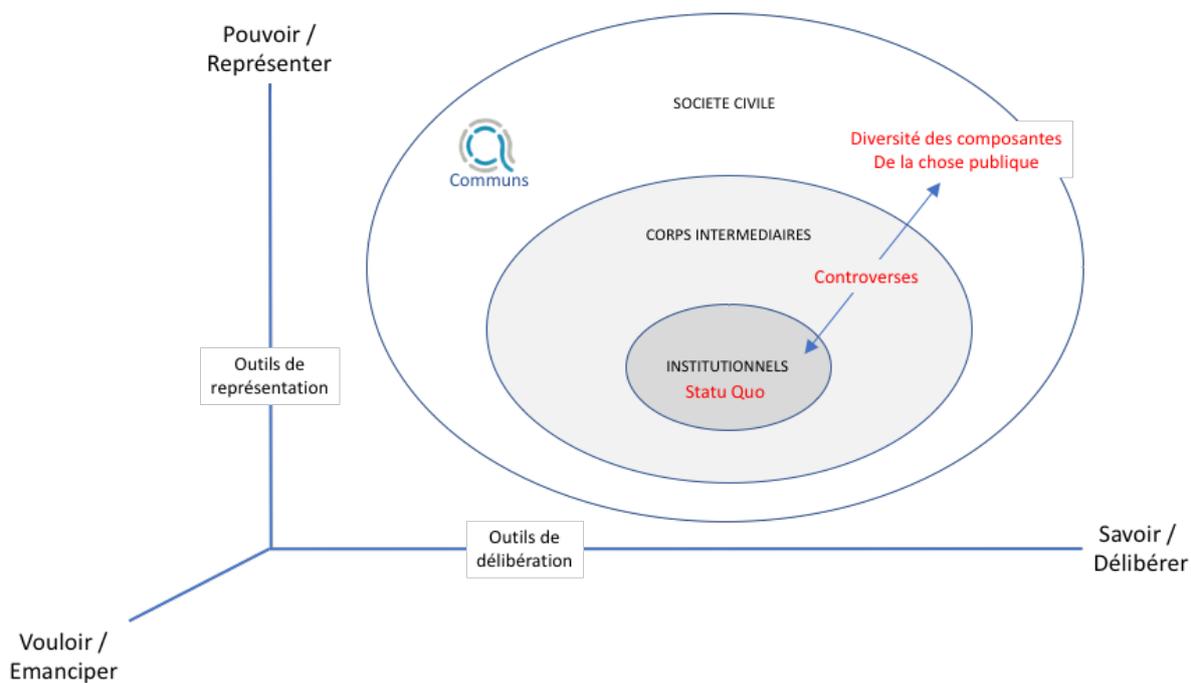
La crise démocratique contemporaine consiste en une perte de légitimité des protagonistes institutionnels de la représentation. Cette délégitimation ne concerne pas que les acteurs de la démocratie dite « représentative ». Que l'on parle des élus, des syndicats, des commissions d'experts ou des journalistes, tout se passe comme si les institutions échouaient à représenter la variété des composantes de la chose publique. Un découplage semble s'être installé entre la légalité des institutions historiques au premier rang desquels l'Etat, et la légitimité dont elles étaient porteuses. Les transformations de la V république, à travers la décentralisation et plus récemment toutes les créations de la démocratie participative, n'ont pas permis d'enrayer cette défiance grandissante.

Dans ce contexte, de nouveaux protagonistes de l'activité démocratique semblent émerger, parmi lesquels les communs. Dans le langage officiel, on les désigne comme les nouveaux acteurs de la société civile. Ils ont la capacité de faire émerger des publics au sens de Dewey⁵, selon les enjeux particuliers autour desquels ils se mobilisent, et ce faisant de produire des représentations diversifiées de la chose publique et de l'intérêt commun. Les institutionnels tentent logiquement de s'approprier tant bien que mal ces représentations et les revendications qui les accompagnent, à travers le filtre de la démocratie dite participative. Ces recadrages et les réactions qu'ils suscitent nourrissent les controverses qui, au cœur de la vie démocratique, enrichissent la représentation de la chose publique.

Plus ils sont au cœur des institutions, plus les protagonistes produisent du consensus, ou à tout le moins un compromis démocratique qui correspond au statut quo des rapports de force en présence. Plus ils sont éloignés du pouvoir officiel, plus ils produisent du dissensus. Entre le centre des institutions et la périphérie de la société civile diversifiée, on situe en général les « corps intermédiaires » dont la fonction de synthèse des intérêts en présence participe du travail de représentation de la chose publique. Mais les protagonistes les plus éloignés du pouvoir, qui prennent souvent la forme de collectifs plus ou moins éphémères, ont trop rarement le sentiment d'être représentés. C'est à partir de ces marges, que les communs de la connaissance se saisissent des technologies numériques pour contribuer directement au travail de représentation démocratique.

⁵ Dewey, J. (2003), *Le public et ses problèmes* (1927), Pau, Publications de l'Université de Pau, Farrago/Editions Léo Scheer

PLAN DES PROTAGONISTES DE L'ACTIVITE DEMOCRATIQUE



LES PRATIQUES DE L'ACTIVITE DEMOCRATIQUE

L'activité démocratique se déploie avec les savoirs de la délibération, et selon les différents modes d'émancipation citoyenne. C'est l'intensité de cette activité qui garantit aux citoyens que leurs points de vue sur la chose publique seront bien représentés. Nous avons décrit plus haut les principaux modes d'émancipation et de délibération à considérer pour penser l'activité démocratique. Voyons maintenant, avec l'aide de quelques exemples réels, en quoi ces modes nous guident vers une réponse provisoire à la question initiale : « comment les communs peuvent-ils contribuer à un renouvellement de la démocratie ? ». L'on décrira ces contributions possibles sous la forme de pratiques démocratiques que promeuvent les communs, et au regard des quatre conceptions de l'émancipation définies précédemment (Droit du citoyen, Inclusion, Empowerment et Attachements).

1. Des communs pour affirmer et défendre les droits de la citoyenneté

Nous avons vu que la conception la plus principielle de l'émancipation concerne les droits formels du citoyen. Favoriser l'émergence de nouveaux droits pour les citoyens correspond par exemple à ce qu'Enercoop est parvenu à réaliser. Son action de plaider a suivi un parcours qu'il serait trop long de détailler, mais deux moments typiques de la délibération démocratique doivent être soulignés. Tout d'abord la phase initiale, qui a nécessité d'interagir avec tous les protagonistes pour *problématiser* l'enjeu juridique, à savoir le droit citoyen à être producteur de son énergie renouvelable. Il s'agit alors de mettre en débat les fondements juridiques d'une émancipation. Si le monde associatif « traditionnel » a des compétences reconnues en la matière, de nouvelles pratiques émergent avec le monde numérique. Le champ des « civic techs » nées dans l'univers des communs numériques participe de cette transformation et ouvre de nouveaux horizons aux pratiques d'animation du débat public. Le second moment fort a été le travail de *conception* juridique menant à une *décision* légale qui clôt temporairement la délibération démocratique. Il s'agissait en l'occurrence de légaliser la notion de « communauté d'énergie renouvelable ».

Dans la même veine, on peut citer le travail de *conception* réalisé par Labsus, d'un modèle type de « pacte de collaboration ». En opérationnalisant un « principe de subsidiarité » inscrit dans la constitution italienne, Labsus rend accessible un nouveau champ d'émancipation citoyenne. La démarche ne s'arrête pas là, puisqu'une évaluation des pactes, décrits comme de nouvelles sources de droit, est mise en œuvre. Par une démarche de recherche participative, le laboratoire de Labsus propose également une critique des mauvais usages des pactes de collaboration, ce qui participe également d'un travail d'*interprétation* de l'esprit de la loi.

Ouvrir au public la possibilité de délibérer sur les droits du citoyen peut aussi s'avérer utile lorsqu'il s'agit d'*informer* et de *documenter* une pratique innovante. C'est le cas d'Hôtel du Nord, dans le cadre de son plaidoyer pour la reconnaissance en droit français de la convention de Faro. En décidant d'inscrire ses pratiques dans l'esprit de cette convention que la France n'a pas encore signée, l'organisation cherche à imposer sur le plan légal la place des citoyens dans la définition et la valorisation du patrimoine. Dans cet esprit, si l'on acceptait d'envisager les quartiers nord de Marseille comme un commun du patrimoine, alors l'activité d'Hôtel du Nord serait un exemple de contribution des communs à la démocratie.

2. Des communs pour l'inclusion dans la citoyenneté

Au-delà des droits de la citoyenneté, l'émancipation peut aussi viser l'inclusion des personnes éloignées de la « vie publique ». A l'Hôtel Pasteur comme à Labsus, cette volonté s'exprime au travers d'une mobilisation à destination des quartiers populaires. Labsus affirme mettre à l'essai des méthodes et des outils pour favoriser l'inclusion sociale, l'Hôtel Pasteur travaille de conserve avec un réseau d'associations d'insertion et de lutte contre les discriminations.

Les outils et pratiques traditionnels de l'inclusion sont à la fois simples et complexes. Simples du fait que le dialogue et l'empathie en constituent le principe. Complexes dans la mesure où les savoir-faire « d'ingénierie sociale » qu'ils supposent forment un champ disciplinaire qui a marqué l'histoire de l'économie sociale et solidaire. L'inclusion sociale est à la fois un champ de pratiques et un domaine de recherche, et notamment des recherches-actions, en elles-mêmes vectrices d'émancipation. C'est le cas des recherche-action menées par Labsus, au travers de « la participation active des communautés aux processus de prise de décision et de régénération des biens communs ». Notons que cette participation contribue également à *évaluer* les « pactes de collaboration » du point de vue de leur impact en matière d'inclusion. L'importance de ce principe participatif laisse deviner l'intérêt potentiel des techniques collaboratives issues du mouvement des communs, à la condition qu'elles sachent intégrer les savoirs des métiers de l'insertion et de l'inclusion sociale.

3. Des communs pour développer le pouvoir d'agir des communautés citoyennes

Nous avons présenté la doctrine du pouvoir d'agir (« *empowerment* ») comme une variante de l'inclusion sociale. Une méthode visant des communautés mal intégrées dans la vie publique du fait de leurs conditions d'existence. Lorsqu'Enercoop accompagne des collectifs citoyens dans leur projet d'énergie renouvelable, elle participe de ce mode d'émancipation. Le pouvoir d'agir du collectif est amorcé dès la phase d'élaboration du projet. Il s'agit à ce stade de définir une *problématique* énergétique locale spécifique au collectif. La prise de conscience des enjeux énergétiques et des conditions sociotechniques permet au collectif de *planifier* son projet, de se projeter en tant que « communauté d'énergie renouvelable ». Le lancement du projet et sa mise en œuvre concrète nécessite également un accompagnement. Franchir les obstacles est l'occasion pour les citoyens d'éprouver leurs capacités, de développer leurs compétences et in fine leur *pouvoir d'agir*. Dans un autre registre, lorsque les nouveaux membres d'Hôtel du Nord apprennent l'élaboration d'un « parcours patrimoine », c'est également l'apprentissage d'un savoir-faire qui relève du *pouvoir d'agir*. Il faut aussi évaluer la capacité du commun comme collectif humain, à développer le pouvoir d'agir de ses contributeurs. L'Hôtel Pasteur a saisi l'occasion de la biennale de Venise pour « faire le bilan et la prospective du tiers lieu », interroger ses pratiques et se réaffirmer comme « un lieu d'émancipation et de créativité, un lieu producteur de nouvelles motivations et de nouvelles énergies »

4. Des communs pour diversifier le réseau de nos attachements

L'idée de diversifier le réseau de nos attachements est liée à la notion de résilience. En effet, plus le réseau de nos attachements est simple, plus notre comportement devient « autistique », au sens d'une limitation du registre de nos interactions et de nos intérêts. L'émancipation peut donc se définir comme l'opposé de cette forme d'autisme, face au nombre croissant des crises sociales et environnementales qui accompagnent le dérèglement climatique. Si chaque crise peut nous impacter, il apparaît crucial, si ce n'est vital, que le réseau de nos attachements permette les variations qui conditionnent notre résilience.

Au-delà même de la résilience, il faut souligner l'enjeu d'une diplomatie nouvelle qu'il va nous falloir apprendre à cultiver au cœur du tumulte. Une logique autoritaire et belliqueuse menace en effet de s'imposer. C'est pourquoi l'idéal démocratique, comme alternative, doit pouvoir revendiquer la vertu émancipatrice d'une diplomatie nouvelle : une diplomatie qui valorise la diversité de nos attachements et offre au plus grand nombre le moyen de se situer (« je suis là ») et de se reconnaître (« nous sommes là ») au regard des composantes de la chose publique, parmi lesquelles les communs.

Il faut dénoncer ici, la fonction disciplinaire des normes comptables et du système de valeur qu'elle diffuse à l'échelle globale, dans toutes les sphères de l'activité humaine. L'efficacité des normes capitalistes ainsi promues repose sur le caractère univoque des circuits marchands qu'elles permettent de déployer. L'immensité de la chaîne des attachements auxquels chacun de ces circuits correspond s'oppose à la variété de ceux qu'un citoyen pourrait investir. On peut penser par exemple, à un écosystème des monnaies complémentaires au service d'une pluralité d'activités citoyennes ou solidaires. C'est en ce sens que le mouvement des communs présente un intérêt majeur : sa capacité à concevoir des valorisations alternatives à celles du monde marchand et les « objets frontières »⁶ à travers lesquels une diplomatie s'instaure vis-à-vis des institutions dominantes. Précisons que la notion de « frontière » s'apparente plus à l'idée d'une membrane organique qu'à celle d'un mur. Le commun a besoin de l'ouverture et des relations multiples qui lui permettent de prospérer, mais également des règles d'accès par lesquelles il préserve et développe la ressource qui constitue sa raison d'être. Notons que si certains *objets-frontières* correspondent à ce que Bowker & Star⁷ appellent des négociations gelées, et donc une forme de diplomatie gelée (ex : normes comptables, business plan...), d'autres formes d'*objets-frontières* et de diplomatie sont concevables⁸ comme la méthode CARE⁹, ou des modélisations alternatives de l'activité¹⁰ ...

⁶ Star S. L. & Griesemer J (1989), Institutional Ecology, "translations" and Boundary Objects : Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-1939. *Social Studies of Science*. vol. 19, p. 387-420

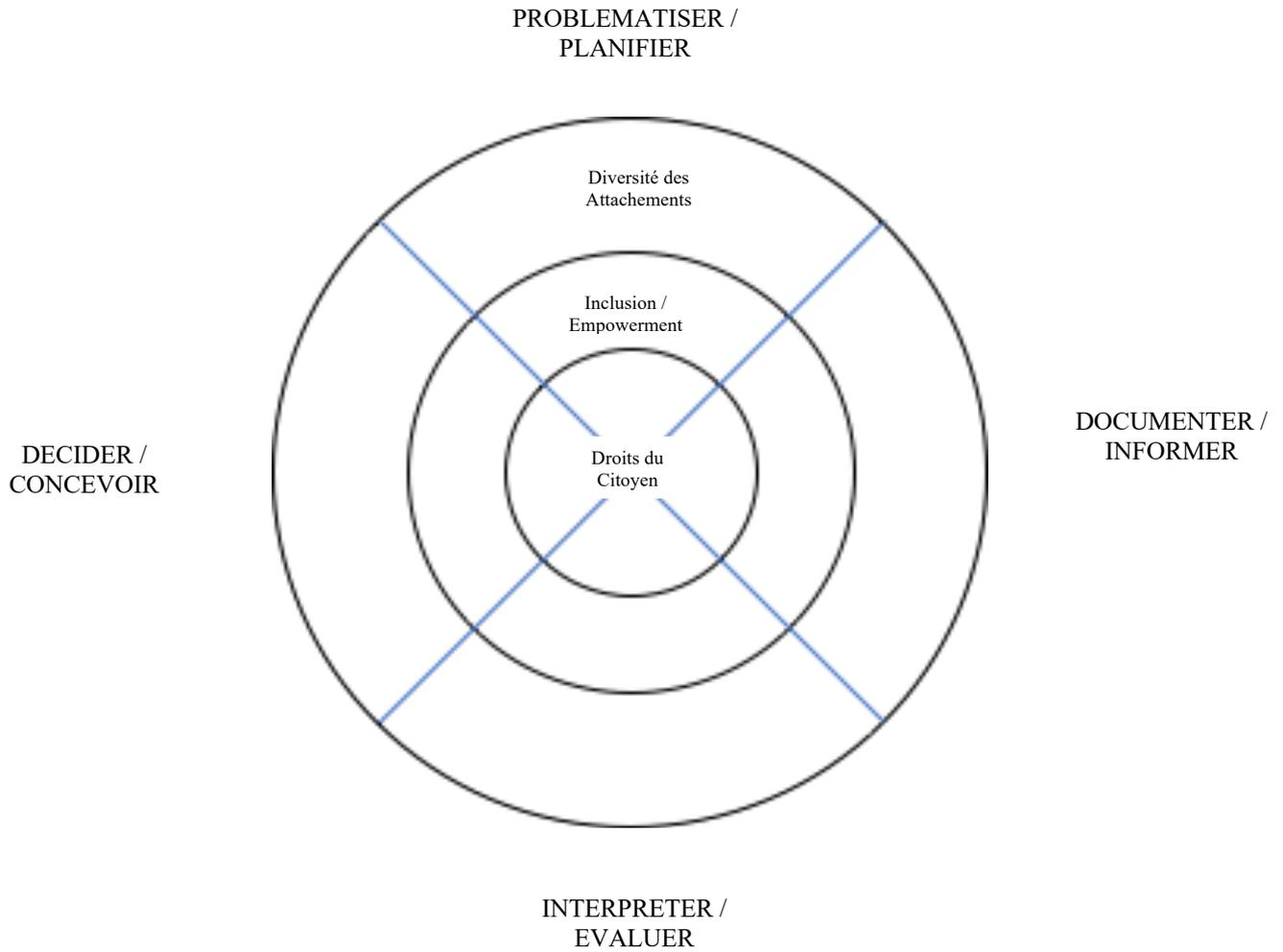
⁷ Bowker G. & S. L. Star (1994). Knowledge and Infrastructure in International Information Management. *Information Acumen*

⁸ Sène I. (2006) *Reconsidérer l'instrumentation des collectifs dans les organisations*, Thèse de doctorat HEC Paris, pp

⁹ Rambaud, A., & Richard, J. (2015). The "Triple Depreciation Line" instead of the "Triple Bottom Line": Towards a genuine integrated reporting. *Critical Perspectives on Accounting*, 33, 92–116.

¹⁰ Sène I. (2016) Le Modèle [SIV](#)

PLAN DES PRATIQUES DE L'ACTIVITE DEMOCRATIQUE



APPREHENDER L'INTENSITE DEMOCRATIQUE D'UN TERRITOIRE

Il est inévitable, pour conclure, de s'interroger sur la manière d'appréhender l'intensité démocratique d'un territoire. Quelle mesure ou appréciation de l'intensité démocratique peut-on concevoir ? Et surtout comment est-ce qu'on progresse en intensité ? Ces deux questions indissociables devraient fonder toute évaluation d'un fonctionnement démocratique. Car s'il est maintenant couramment admis que les règles formelles d'une démocratie ne sont pas suffisantes pour réellement juger d'un fonctionnement démocratique, on est assez démuné pour en faire l'évaluation qualitative ou orienter son développement. Voyons en quoi qualité des controverses constitue une réponse possible à cette question épineuse.

Évaluer l'intensité démocratique

Du point de vue de l'évaluation, la dimension émancipatrice de notre espace d'analyse joue un rôle essentiel. En effet, la fin (éthique) de la démocratie articule les deux composantes de toute valeur que sont la *mesure* et l'*importance*. Cela revient à dire qu'en démocratie, on prend *la mesure de ce qui compte* au regard de *l'émancipation*. C'est bien le volet « mesure » qui nous intéresse ici, puisqu'il est question d'évaluer l'intensité démocratique. Mais comment faire lorsque la diversité des attachements correspond par définition à celle des valeurs et des points de vue ? Nous avons esquissé une réponse en articulant résilience et diplomatie. Puisque la diversité des attachements est un atout pour la résilience, alors l'enjeu de représentation de cette diversité est une diplomatie propre à la démocratie comme émancipation. L'importance des controverses comme représentation de la diversité des points de vue et des attachements trouve ici son explication : pas de diplomatie démocratique sans controverse articulée.

On peut en déduire un principe général d'évaluation de l'intensité démocratique : la qualité des controverses. En effet, la qualité des controverses (et leur pertinence) est un bon indicateur de l'intensité démocratique, dans la seule mesure où les controverses sont à même de représenter la variété des composantes de la chose publique (et la diversité des attachements).

Comment l'intensité démocratique progresse-t-elle ?

Le chemin qui conduit à cette qualité des controverses semble correspondre à un processus d'extension rhizomique. De proche en proche la controverse articule un nombre croissant de questions afférentes à la question qui émerge ou s'impose, comme une question centrale. Cette question sera celle qui articule le mieux la controverse, en l'occurrence les intérêts particuliers autour de l'intérêt commun qui est au cœur de la controverse. De fait, on peut concevoir la progression d'une controverse comme parallèle à celle de la proportion de citoyens qui se situent et se reconnaissent quelque part dans la controverse. On peut comprendre que la logique contributive des communs puisse contribuer à accroître cette proportion. Dans la mesure où elle accompagne la constitution du public de la controverse, et que des publics investissent des composantes de la chose publique, cette logique des communs porte une forme de *devenir puissance publique* des collectifs citoyens qu'elle mobilise.

